

		Tarifs en vigueur pour les installations dont la demande complète de raccordement a été envoyée entre le :				
Type d'installation	Puissance	1er janvier 2015 31 mars 2015	1er avril 2015 31 juin 2015	1er juillet 2015 30 septembre 2015	1er octobre 2015 31 décembre 2015*	1er janvier 2016 31 mars 2016
Intégration Au Bâti (IAB) ¹	[0-9kWc]	26.57 c€/kWh	26.17 c€/kWh	25.78 c€/kWh	25.39 c€/kWh	25.01 c€/kWh
Intégration Simplifiée au Bâti (ISB) ²	[0-36 kWc]	13.46 c€/kWh	13.95 c€/kWh	14.70 c€/kWh	14.41 c€/kWh	13.82 c€/kWh
	[36-100 kWc]	12.79 c€/kWh	13.23 c€/kWh	13.96 c€/kWh	13.68 c€/kWh	13.13 c€/kWh
Tous types de montages	[0-12 MWc]	6.62 c€/kWh	6.45 c€/kWh	6.98 c€/kWh	6.12 c€/kWh	5.96 c€/kWh

1 - Une installation photovoltaïque sur toiture respecte les critères d'intégration au bâti (IAB) si elle remplit toutes les conditions suivantes :

- Le système photovoltaïque est installé sur la toiture d'un bâtiment clos (sur toutes les faces latérales)et couvert, assurant la protection des personnes, des animaux, des biens ou des activités.

L'installation photovoltaïque est installée dans le plan de la toiture au sens défini à l'annexe 5 de l'arrêté du 4 mars 2011

- Le système photovoltaïque remplace des éléments du bâtiment qui assurent le clos et couvert, et assure la fonction d'étanchéité. Après installation, le démontage du module photovoltaïque ou du film photovoltaïque ne peut se faire sans nuire à la fonction d'étanchéité assurée par le système photovoltaïque ou rendre le bâtiment impropre à l'usage.

- Pour les systèmes photovoltaïques composés de modules rigides, les modules constituent l'élément principal d'étanchéité du système

- Pour les systèmes photovoltaïques composés de films souples, l'assemblage est effectué en usine ou sur site. L'assemblage sur site est effectué dans le cadre d'un contrat de travaux unique

2 Une installation photovoltaïque sur toiture respecte les critères d'intégration simplifiée au bâti (ISB) si elle remplit toutes les conditions suivantes :

- Le système photovoltaïque est installé sur la toiture d'un bâtiment assurant la protection des personnes, des animaux, des biens ou des activités. Il est parallèle au plan de ladite toiture.

- Le système photovoltaïque remplace des éléments du bâtiment qui assurent le clos et couvert, et assure la fonction d'étanchéité.